PRÉFET DU FINISTÈRE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L.181-10-1 du Code de l'environnement)

Une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société Locmélar Energies, pour l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Locmélar, se déroulera du lundi 23 novembre 2026 au mardi 23 février 2027 inclus soit pendant une durée de trois [3] mois consécutifs.

Le projet est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend une étude d'impact.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du pétitionnaire : Madame Elodie VALLEREY – **elodie.vallerey@valorem-energie.com**

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la Préfecture du Finistère 42 Boulevard Dupleix, 29000 Quimper, 02 90 77 22 00 - **pref-autorisation-environnementale@finistere.gouv.fr**

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments éventuels et des avis des services requis réglementairement pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet dédié à cette consultation, à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/7783/**

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site : **https://www.registre-dematerialise.fr/7783/**
- par courriel à l'adresse suivante : **consultation-du-public-7783@registre-dematerialise.fr**
- par courrier : Mairie de Locmélar – Consultation du public Parc éolien de Locmélar – à l'attention de M ROUAT commissaire enquêteur – 1 Place Saint Mélar, 29400 Locmélar ;
- lors des permanences de la commission d'enquête ou lors des réunions publiques ;

Les observations et propositions sont consultables pendant la durée de la participation sur le site du registre dématérialisé susmentionné. Celles qui sont reçues après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

La commission d'enquête, désignée par décision du Tribunal Administratif de Rennes en date du 1er avril 2026, est composée de Mme Madame Sylvie COULOIGNER attaché d'administration à la retraite (présidente), Monsieur Patrice ROUAT, officier supérieur de la Marine Nationale à la retraite (suppléant de la présidente), et Monsieur Jacques POULIQUEN, retraité.

La commission d'enquête organisera deux réunions publiques, avec la participation du pétitionnaire, salle François Pencréac'h, 7 route du Ménez 29400 Locmélar

- le jeudi 26 novembre 2026 à 18h00 – réunion publique d'ouverture de la consultation
- le lundi 15 février 2027 à 18h00 -- réunion publique de clôture de la consultation

Des permanences seront assurées à la mairie de Locmélar, 1 Place Saint Mélar, 29400 Locmélar par Monsieur Patrice ROUAT:

- le mardi 5 janvier 2027 de 9h00 à 11h30
- le vendredi 19 février 2027 de 9h00 à 11h30

La décision d'autorisation environnementale éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet du Finistère.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête et la décision motivée rendue sur la demande seront mis en ligne sur le site du registre dématérialisé et sur le site internet des services de l'État susmentionnés au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.